

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réuni le 15 décembre 2009, le conseil municipal a examiné les points suivants :

## **Station épuration :**

Après avoir pris connaissance des promesses de subventions de la part du Conseil Général de l'Allier et de l'Agence de l'eau, le conseil municipal a entériné la décision de la commission d'appel d'offres relative au choix de l'épurateur dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration. Les travaux d'un montant de 1 243 840 € TTC seront réalisés par l'entreprise BP2E (Brunel Planchet Epuration Environnement S.A.) et s'échelonnent sur 10 mois. Compte tenu de la phase de préparation, le début du chantier est envisagé pour la fin du premier semestre 2010.

## **Sous-traitance d'un marché :**

L'assemblée a accepté la proposition de l'entreprise MOUSSU - qui effectue actuellement les travaux d'aménagement des ruelles du centre historique - de confier à CENTRALPOSE la réalisation du béton désactivé et la pose des bordures afin de respecter les délais d'exécution prévus à la signature du marché.

## **Convention d'assistance technique :**

Les élus ont voté la reconduction de la convention d'assistance technique signée avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Allier pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) qui arrive à échéance le 31 décembre 2009. Parmi les missions proposées, le conseil municipal retient, en complément de la mission de base, la mission complémentaire d'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière. Le montant de la participation annuelle totale s'élève à 1 464,72 €.

## **Redevance spéciale SICTOM:**

En raison de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, la redevance spéciale pour la gestion des déchets « non ménagers » versée par la commune au SICTOM pour 102,48 m<sup>3</sup> par an est portée à 22 € net le m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

### **Convention avec Radio Montluçon Bourbonnais :**

Dans un souci de favoriser la promotion des manifestations organisées sur le territoire de la commune ainsi que l'information municipale, les élus ont souhaité signer une convention avec Radio Montluçon Bourbonnais pour un montant de 1000 € HT afin de permettre aux associations locales de bénéficier de 6 communiqués par an diffusés à l'antenne et aux auditeurs d'être informés des principaux arrêtés municipaux ou divers communiqués de presse de la municipalité.

### **Décision modificative budgétaire :**

Afin d'abonder deux articles de la section de fonctionnement - l'alimentation et les fournitures de voirie - une décision modificative budgétaire a été votée avec affectation du reliquat d'une recette supplémentaire constatée au titre de la dotation nationale de péréquation.

### **CUI Passerelle :**

L'organisation actuelle des services au niveau de l'école maternelle et de la cantine fait apparaître un besoin de personnel que le conseil municipal souhaite satisfaire par la création de deux CUI (Contrat Unique d'Insertion) Passerelle d'une durée hebdomadaire maximum de 24 heures chacun.

### **Biens vacants :**

La parcelle ZW 56 située à Mandrant qui fait l'objet d'une procédure de reprise après constat de son abandon, peut maintenant être intégrée dans le domaine privé de la commune et pourra ensuite être cédée.

## **REVISION DE LOYER :**

Le loyer du local du vétérinaire sera révisé, conformément à la variation de l'indice du coût de la construction, portant son montant mensuel à 194,98 € au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **Réforme des collectivités territoriales et suppression de la Taxe professionnelle :**

Le conseil municipal s'est prononcé à la majorité contre les projets du Gouvernement relatifs à l'organisation territoriale (2 abstentions) et contre la suppression de la Taxe Professionnelle (1 abstention).

## **Au titre des affaires générales, les élus ont évoqué les points suivants :**

- Mise en place d'un règlement intérieur à la bibliothèque,
- Eclairage public du Rio Giro,
- Attribution de fonds européens pour la réalisation du jardin médiéval et l'aménagement de la place de l'église,
- Choix de la deuxième phase de l'aménagement du bourg,
- Frais de missions aux conseillers municipaux,
- Examen des courriers des riverains de la carrière demandant une exonération des taxes foncières et d'habitation,
- La municipalisation de l'accueil périscolaire.

Au terme de la réunion, deux adjoints ont donné un compte rendu des réunions passées au titre de leurs commissions respectives : festivités et voirie.